



Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
FNEC FP FORCE OUVRIERE
SUPAUTONOME-FO ET SNPREEES-FO



DEFENSE DU CAPES ET DE L'AGREGATION

Les PRAG et les PRCE contribuent largement à l'enseignement, l'encadrement pédagogique et l'administration des formations et sont nombreux à participer aux activités de recherche des laboratoires universitaires. Ils font pleinement partie de l'enseignement supérieur. **SUPAUTONOME-FO** et le **SNPREEES-FO** demandent que soit reconnu leur rôle spécifique et que leur carrière ne pâtisse pas de leur affectation dans le Supérieur.

Nos syndicats rappellent leur attachement au recrutement par concours national et au statut de fonctionnaire de l'État pour les enseignants. Ils défendent depuis toujours la qualité des concours de l'agrégation et du CAPES, et demandent le maintien du concours d'agrégation et du caractère disciplinaire du CAPES, actuellement menacés.

Les enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur souffrent de procédures de recrutement et de promotion peu transparentes. Compte tenu des dysfonctionnements observés dans de nombreuses universités, **SUPAUTONOME-FO** et le **SNPREEES-FO** soulignent la nécessité de procédures d'affectation sur un poste dans le Supérieur qui respectent les principes de transparence et d'équité.

Les PRAG et PRCE en poste dans le Supérieur souffrent d'un manque de reconnaissance de leur implication dans l'institution. **SUPAUTONOME-FO** et le **SNPREEES-FO demandent** la réduction du service à 288 heures (comme pour les classes post-bac). Ils doivent notamment bénéficier du tableau d'équivalence applicable actuellement aux enseignants-chercheurs, et toutes les tâches y compris les charges administratives doivent être prises en compte.

Pour faciliter l'accès à la recherche de ces personnels et l'évolution de leur carrière, **SUPAUTONOME-FO** et le **SNPREEES-FO** demandent notamment :

- une meilleure reconnaissance de leur implication dans la recherche ;
- les possibilités de décharges actuelles doivent être appliquées, et le nombre de décharges pour recherches, préparation de thèse et d'HDR doit être augmenté. Le doctorat et l'HDR doivent être davantage pris en considération dans la carrière des PRAG et PRCE et intégrés dans un dispositif de formation continue ;
- la transformation de leur poste en MCF pour ceux qui sont docteurs et qualifiés.

Les PRAG et PRCE souffrent d'un retard de carrière net par rapport à leurs collègues des lycées, **SUPAUTONOME-FO** et le **SNPREEES-FO** demandent le droit à une carrière équivalente à celle des autres professeurs agrégés et certifiés et notamment la fin de la dévalorisation par rapport aux classes post-bac en matière de rémunération et de promotion.

Concernant l'avancement, **SUPAUTONOME-FO** et le **SNPREEES-FO** demandent que tous les collègues accèdent à la hors-classe et donc bénéficient d'une carrière complète, la facilitation de l'accès des PRCE au corps des agrégés et des mesures propres à faire évoluer positivement la fin de carrière de ces personnels.

Le 4 décembre 2014, nous appelons tous les personnels à nous rejoindre et à nous accorder leur confiance pour que nous ayons les moyens de les défendre et de faire respecter leurs droits.



La différence, c'est notre indépendance

**Le 4 décembre
aux comités techniques**

**VOTEZ ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIERE**